

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELTZ

---

Procès-verbal de la séance du  
14.04.2021 à 18h30

---

## **SOUS LA PRESIDENCE DE de M. Jean-Luc BALL**

Convocation adressée le 8 avril 2021

**Nombre de conseillers élus : 23      Conseillers présents : 16      Votes : 19**

### **Membres titulaires présents et votants :**

Jean-Luc BALL - Mylène HECK - Richard PETRAZOLLER - Betty HOLTZMANN – Gilbert SCHMITT - Rachel FLEITH - Anne-Caroline THIBAUT - Véronique NOWAK - Aline ITZEL - Maxime NOWAK - Christian FOUUDA - Grégory FRIEDMANN - Aurélie LEIBEL - Sacha THOMANN - Angélique SCHNEIDER - Corinne MEDAUER

### **Membres excusés :**

M. Frédéric HEYD donne procuration à M. Gilbert SCHMITT  
M. Dany WEISS donne procuration à M. Jean-Luc BALL  
Mme Estelle DECKERT donne procuration à Mme Mylène HECK  
M. Patrice MOOG (pas de procuration)  
Mme Isabelle LEININGER (pas de procuration)

### **Membre absent non excusé :**

M. Denis LOUX  
M. Christophe EBELE



---

## ORDRE DU JOUR

---

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du Procès-Verbal du 19 mars 2021 ;
3. Fixation des taxes directes locales ;
4. Titre exécutoire logement communal ;
5. PLU intercommunal – transfert de compétence ;
6. Adressage rue de l'Eglise à Schaffhouse près Seltz ;
7. Convention autorisant la modification de l'aspect visuel des ouvrages électriques ;
8. Mise à jour du tableau des effectifs ;
9. Contrat de maîtrise d'œuvre – école maternelle ;
10. Subvention école primaire ;
11. Cotisation 2021 au Groupement d'Action Sociale 67 ;
12. Achat de terrain (à l'arrière de l'école primaire) ;
13. Virement de crédits Bâtiments sport et culture.

En début de séance Monsieur le Maire demande à l'assemblée de pouvoir passer le point n° 3 à l'arrivée de Monsieur Richard PETRAZOLLER. Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité cette proposition.

### **Délib. N° 2021-60**

#### **1) Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance Madame Anne-Caroline THIBAUT.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

**Adopté à l'unanimité**



## Délib. N° 2021-61

### 2) Approbation du Procès-Verbal du 19 mars 2021

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

*Adopté avec une abstention*

*(Madame Aurélie LEIBEL)*

## Délib. N° 2021-65

### 3) Fixation des taxes directes locales

Par délibération N° 2020-85 du 19 juin 2020 le Conseil Municipal avait fixé les taux des taxes directes locales à :

TH : 8,89%  
TFPB : 7,61%  
TFPNB : 31,30%  
CFE : 12,17%

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes.

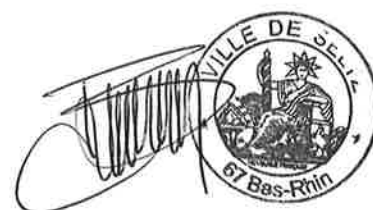
Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de **20,78%** (soit le taux communal de 2020 : 7,61% + le taux départemental de 2020 : 13,17%).

Il est proposé, suite à ces informations :

- de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal 2020 + 13,17%),
- de varier les taux d'imposition 2021 en les portant à :

TFPB : 21,82%  
TFPNB : 32,87%  
CFE : 12,78%

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,



- **Approuve** les nouveaux taux d'imposition pour l'année 2021 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer l'ensemble des documents en ce sens.

**Adopté à l'unanimité**

**Délib. N° 2021-62**

**4) Titre exécutoire logement communal**

- **Vu** le procès-verbal de constat dressé par Maître Solange KECK, huissier de justice, en dates du 19 novembre 2020 et du 1<sup>er</sup> décembre 2020,
- **Vu** le courrier en recommandé du 22 février 2021 adressé à Monsieur FOUEGAP.

**Considérant** que la commune est propriétaire d'une maison d'habitation, rue du Général de Gaulle, donnée en location à Monsieur FOUEGAP et que lorsque ce dernier a pris congé, la commune a repris le bien dans un état très dégradé.

**Considérant** les devis de remise en état demandés auprès de différents professionnels dont le total représente 8 920,52 €, et qui se décompose de la manière suivante :

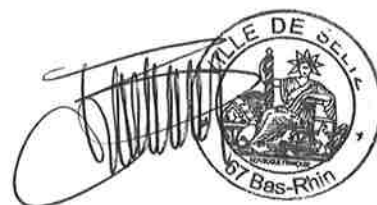
- Menuiserie DIETRICH 5 127,60 €
- KUNTZ chauffage 2 560,44 €
- Fenêtre LAURENT 1 232,48 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser à émettre un titre exécutoire du même montant, à savoir 8 920,52 €, comme le prévoit l'article 23 du Décret n°20212-1246 et l'instruction n°11-022MO du 16 décembre 2011.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- **Approuve** la créance d'un montant de 8 920,52 € TTC ;
- **Demande** à Monsieur le Maire de procéder à l'émission du titre de recette exécutoire auprès de Monsieur FOUEGAP et lui donne tous pouvoirs en ce sens.

**Adopté à l'unanimité**



## Arrivée de Monsieur Richard PETRAZOLLER à 18h52

### Délib. N° 2021-63

#### 5) PLU intercommunal – transfert de compétence

- **Vu** le courrier du 22 mars 2021 de la Préfecture du Bas-Rhin,
- **Vu** l'article 7 de la loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire,
- **Vu** l'article 136 II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 modifiée,
- **Vu** l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2013 portant création de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin,
- **Vu** les statuts de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin ;
- **Vu** l'article L.5214-16 du Code des collectivités territoriales.

**Oùï** les explications de Monsieur le Maire.

**Considérant** que l'article 136 II de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite ALUR prévoit le transfert automatique de la compétence « Plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale » aux communautés de communes et d'agglomération non compétentes, le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Toutefois, si dans les trois mois précédant cette date, au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population de la Communauté s'y opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu.

**Considérant** que les conseils municipaux qui souhaitent s'opposer à ce transfert automatique doivent se prononcer par délibération prise entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 30 juin 2021 ;

#### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- **s'oppose** au transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale » à la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin ;
- **demande** au Président de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin de prendre acte de cette opposition au transfert.

**Adopté à l'unanimité**



**6) Adressage rue de l'Eglise à Schaffhouse près Seltz**

**Où** les explications de Monsieur le Maire, il y a lieu de mettre en place un adressage concernant la rue de l'Eglise située à Schaffhouse près Seltz qui fait partie du ban communal de Seltz.

Monsieur le Maire propose la numérotation suivante :

- Société **SCI SANA** 12 Rue de l'Eglise - 67470 Schaffhouse près Seltz,
- Société **ESCAPADE** 16 Rue de l'Eglise - 67470 Schaffhouse près Seltz,
- Société **LENGERT Joël** 18 Rue de l'Eglise - 67470 Schaffhouse près Seltz,
- Société **LINKS** 22 Rue de l'Eglise - 67470 Schaffhouse près Seltz - Z.A. du Niederwald 67470 Seltz,
- Société **TECOMA** 27 rue de l'Eglise - 67470 Schaffhouse près Seltz,
- Ateliers **Neichel** 25 Rue de l'Eglise - 67470 Schaffhouse près Seltz,
- Famille **HOERD** 23 Rue de l'Eglise – 67470 Schaffhouse près Seltz.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- **Autorise** la numérotation suivante :
  - Société **SCI SANA** 12 Rue de l'Eglise - 67470 Schaffhouse près Seltz,
  - Société **ESCAPADE** 16 Rue de l'Eglise - 67470 Schaffhouse près Seltz,
  - Société **LENGERT Joël** 18 Rue de l'Eglise - 67470 Schaffhouse près Seltz,
  - Société **LINKS** 22 Rue de l'Eglise - 67470 Schaffhouse près Seltz- Z.A. du Niederwald 67470 Seltz,
  - Société **TECOMA** 27 rue de l'Eglise - 67470 Schaffhouse près Seltz,
  - Ateliers **Neichel** 25 Rue de l'Eglise - 67470 Schaffhouse près Seltz,
  - Famille **HOERD** 23 Rue de l'Eglise – 67470 Schaffhouse près Seltz.



- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cet effet et lui donne tous pouvoirs.

**Adopté à l'unanimité**

**Arrivée de Monsieur Gilbert SCHMITT à 19h17**

**Délib. N° 2021-66**

**7) Convention autorisant la modification de l'aspect visuel des ouvrages électriques**

**Oui** les explications de Monsieur le Maire informant que le Conseil Municipal des Jeunes souhaite prendre attache auprès de professionnels afin de personnaliser les ouvrages électriques, il y a lieu de signer une convention en ce sens avec l'E.S.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'E.S. dans le cadre de la modification de l'aspect visuel des ouvrages électriques et lui donne tous pouvoirs en ce sens.

**Adopté à l'unanimité**

**Délib. N° 2021-67**

**8) Mise à jour du tableau des effectifs**

Suite aux avancements de grade pour l'année 2021, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs.



GRADE	Cat.	EFFECTIF			
		autorisé par le conseil	pourvu	non pourvu	dont temps non complet
<b>1. Filière administrative</b>					
- DGS de 2.000 à 10.000 habitants	A	0	0	0	0
- ATTACHE TERRITORIAL	A	1	0	1	0
- REDACTEUR	B	2	2	0	0
- REDACTEUR PRINCIPAL DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE	B	1	1	0	0
- REDACTEUR PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	B	1	0	1	0
- ADJOINT ADMINISTRATIF	C	3	3	0	0
- ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	C	2	2	0	1
- ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE	C	1	0	1	1
<b>2. Filière technique</b>					
- TECHNICIEN TERRITORIAL	B	1	0	1	0
- ADJOINT TECHNIQUE	C	9	9	0	4
- ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 2 <sup>ème</sup> CLASSE	C	1	0	1	1
- ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 1 <sup>ère</sup> CLASSE	C	1	1	0	0
- AGENT DE MAITRISE	C	2	2	0	0
- AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1	0	1	0





<b>3. Filière médico-sociale</b>					
- AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DES ECOLES MATERNELLES DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE	C	1	1	0	1
- AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DES ECOLES MATERNELLES DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	C	2	2	0	2
<b>4. Filière culturelle</b>					
- ADJOINT DU PATRIMOINE	C	1	1	0	0
- ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL de 2 <sup>ème</sup> CLASSE	C	1	1	0	0
<b>5. Filière police</b>					
- BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	1	1	0	0

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- **Approuve** le tableau des effectifs ainsi présenté.

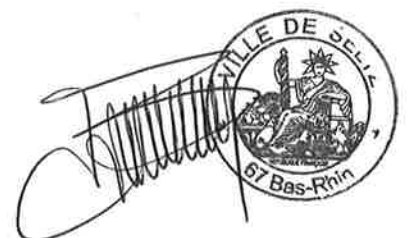
**Adopté à l'unanimité**

**Délib. N° 2021-68**

### **9) Contrat de maîtrise d'œuvre – école maternelle**

Dans le cadre des travaux prévus à l'école maternelle et notamment l'agrandissement du préau existant, il y a lieu de désigner un maître d'œuvre pour l'ensemble de ces travaux.

**Où** les explications de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Pierre LATTES, architecte, demeurant à Lauterbourg a été retenu pour un montant total de 7 200 € TTC.



**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec Monsieur Jean-Pierre LATTES, architecte à LAUTERBOURG, dans le cadre de l'agrandissement du préau existant ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents concernant ce projet et lui donne tous pouvoirs en ce sens.

**Adopté à l'unanimité**

**Délib. N° 2021-69**

**10) Subvention école primaire**

Il s'agit d'une demande de subvention pour un stage de voile qui aura lieu à la base nautique de Lauterbourg du 7 au 11 juin 2021. Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 10 € par enfant scolarisé à l'école primaire et habitant à Seltz.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- **Décide** de verser à l'école primaire de Seltz, une subvention d'un montant de 10 € par séjour et par enfant scolarisé habitant à Seltz ;
- **Demande** à Monsieur le Maire de verser cette subvention après réception de la liste des élèves contresignée par Monsieur le Directeur de l'école primaire ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cet effet.

**Adopté à l'unanimité**



## Délib. N° 2021-70

### 11) Cotisation 2021 au Groupement d'Action Sociale 67

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est adhérente au Comité National d'Action Sociale ainsi qu'à la Garantie Obsèques pour son personnel en activité.

<b>Garantie Obsèques</b>	<b>24</b>	<b>39,20 €</b>	<b>940,80 €</b>
<b>Cotisation CNAS</b>	<b>24</b>	<b>225 €</b>	<b>5 400,00 €</b>
<b>Cotisation Statutaire</b>	<b>24</b>	<b>17 €</b>	<b>408,00 €</b>
<b>Total</b>			<b>6 748,80 €</b>

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- **Décide** de verser au Comité National et au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin la cotisation 2021 d'un montant de 6 748,80 € ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cet effet et lui donne tous pouvoirs.

**Adopté à l'unanimité**

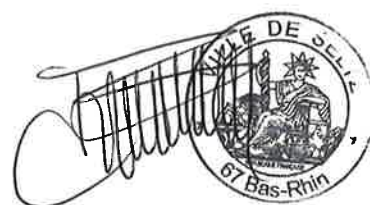
## Délib. N° 2021-71

### 12) Achat de terrain (à l'arrière de l'école primaire)

Suite à une réflexion menée dans le cadre de la rénovation de l'école primaire de Seltz, la commune souhaite acheter le terrain situé à l'arrière du préau de l'école primaire pour un montant de 45 000 €.

- **Autorise** Monsieur le Maire à acheter le terrain cadastré 2/71 section 3 d'une superficie de 2 ares et 21 cts pour un montant de 45 000 € ;
- **Lui** donne tous pouvoirs en ce sens ;
- **Demande** que les frais de notaire soient pris en charge par la commune.

**Adopté à l'unanimité**



## Délib. N° 2021-72

### 13) Virement de crédits Bâtiments sport et culture

Où les explications de Monsieur le Maire concernant le virement de crédits.

#### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- **Approuve** le virement de crédits suivant :

Compte 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 1 000 €
Compte 752 Revenus des immeubles	+ 1 000 €

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cet effet et lui donne tous pouvoirs.

**Adopté à l'unanimité**

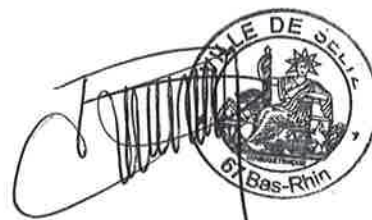
---

## *Informations*

---

**Monsieur le Maire** fait part des différents points suivants :

- Mise en place du panneau électronique ce jour ; il reste à mettre en place la formation pour les employés de la commune afin de pouvoir mettre à jour le panneau.
- Le dossier des gradins au niveau des berges du Rhin vient d'être déposé auprès de la DDT. Les travaux devraient démarrer en août 2021 si la commune obtient un avis favorable de la DDT.
- Ouverture des plis concernant le choix de l'architecte pour l'école primaire le 19 avril 2021.
- Les prochains Conseils Municipaux auront lieu le vendredi 28 mai et le vendredi 2 juillet 2021 à 18h30, en principe à l'ESS.



**Monsieur Gilbert SCHMITT** fait le point sur le marché du terroir. D'une part il y aura un nouveau stand de vente de burgers (faits avec des produits locaux) en alternance avec la vente des produits brésiliens.

D'autre part un nouveau stand de vente de produits en vrac devrait voir le jour au mois de mai.

**Madame Betty HOLTZMANN** rappelle que le prochain Conseil Municipal des jeunes aura lieu le 12 mai prochain à 13h30 dans la salle du conseil de la Mairie.

**Monsieur Richard PETRAZOLLER** lance un appel à candidature concernant le poste d'adjoint au service technique pour seconder Monsieur Benoît ITZEL.

**Madame Mylène HECK** fait le point sur le projet de jardin écologique prévu à Seltz et sur le fleurissement devant le monument aux morts du stade de football.

---

## *Questions des conseillers*

---

**Madame Aurélie LEIBEL** demande à revoir les factures au niveau du DOJO. En effet, il y a des frais importants concernant le chauffage. Monsieur Gilbert SCHMITT connaît le sujet et lui rappelle que cela est pris en compte par la commune qui va faire des travaux. Reste à trouver une solution pour les factures de chauffage émises.

**Madame Aurélie LEIBEL** souhaite avoir des informations concernant l'avancée des travaux de l'aire de jeux à l'ESS. Monsieur Jean-Luc BALL lui répond que tant que les températures sont trop basses ce n'est pas possible d'intervenir. Avec l'augmentation des températures qui s'annonce, les travaux vont pouvoir démarrer rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance du Conseil Municipal à 19h45.

